Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Torcy, le 27 MARS 2019

COMPTE RENDU

Objet	**Commission Locale de Concertation et de Suivi des carrières de gypse exploitées par PLACOPLATRE**
Date et lieu	**Le mardi 19 février 2019 à 11H30 – sous-préfecture de Torcy**
Participants	**M. Patrick LAPOUZE**, sous-préfet du Raincy **M. Gérard BRANLY**, sous-préfet de Torcy **M. Rodrigue KOKOUENDO**, député de la 7ème circonscription de Seine-et-Marne **Mme Sarah ERNANDEZ**, assistante parlementaire de M. Kokouendo, député de Seine-et-Marne **M. Pierre LAPORTE**, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis **M. Xavier VANDERBISE**, conseille départemental de Seine-et-Marne **M. Pascal PIAN**, maire de Villevaudé **M. Hervé TOUGUET**, maire de Villeparisis **Mme France LACHAUD**, mairie de Le Pin **M. Patrick VEDOVATI**, conseiller municipal Le Pin **M. Hassan FERE**, adjoint au maire de Villeparisis **M. Jean-Yves CONNAN**, adjoint au maire de Coubron **M. Corentin POISSON**, DRIAAF **M. Thomas VERGER**, DRIAAF **M. Guillaume BAILLY**, chef de l'unité départementale DRIEE 77 **M. Florent TESSIER**, DRIEE 77 **M. Gilles BERROIR**, DDT 77 **M. Rachid BAROUDI**, DDT 77 **M. Frédéric PARIS**, conseiller technique, CA Paris-Vallée de la Marne **M. Jean-Luc MARCHAND**, directeur industriel Placoplatre **Mme Sophie MAMBRINI**, responsable environnement des sites carrières Placoplatre **M. Eric FLAMAND**, conseiller de Placoplatre **M. Eric ROYER**, chargé du développement des carrières, chef du projet Bois de Guizy - Placoplatre **M. Christophe PERQUY**, Placoplatre **M. Philippe DI MASUO**, responsable exploitation Le Pin – Placoplatre **M. Fabien NAUD**, responsable exploitation carrière – Placoplatre **M. Benoit SEGALEN**, responsable bois de Bernouilles - Placoplatre **M. Ludovic LE NOST**, secrétaire CHSCT Placoplatre **M. Francis REDON**, association Nature Environnement 93 et représentant de l'association Forêt en Aulnoye **Mme Mireille LOPEZ**, ADENCA **Mme Christiane LAVRADOR**, association Coubron Environnement **M. Gérard MUNAUT**, association Coubron Environnement **M. Roger BONNET**, représentant de l'association Les amis de la terre et de la Dhuys **M. Pierre-Jacques KALKOTOURIAN**, association ADEBF **M. Francis REDON**, association Environnement 93 **Mme Tiguida DARAMEH**, sous-préfecture du Raincy **Mme Magali BARBIER**, sous-préfecture de Torcy **M. Steeve LAROCHELLE**, sous-préfecture de Torcy **Mme Christine CROISET**, sous-préfecture de Torcy

Excusés	**M. Dominique BAILLY,** maire de Vaujours **M. Paul MIGUEL,** président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance à 11h40 en demandant aux participants s'ils souhaitent faire des déclarations préalables.
Messieurs Kokouendo et Vanderbise signalent leur obligation de quitter la salle à midi pour raison d'agenda en précisant rester très vigilants sur ce dossier.

La parole est donnée à Placoplatre pour la présentation des deux carrières :
- Bernouille (Seines-saint-Denis), qui occupe les 2/3 du site
- Le Pin – Villeparisis - Villevaudé (Seine-et-Marne) qui en occupe 1/3.
La production de gypse par année tourne autour des 900 000 tonnes.

La carrière de Bernouille

En 2018, 317 000 tonnes de gypse ont été extraits de cette carrière.

Le suivi environnemental 2017-2018 comporte deux volets, mesures de vibrations et mesures acoustiques.
Les mesures de vibration sont effectuées de façon permanente à l'aide de deux capteurs situés dans les jardins du Renard et dans la maison Placide. Les valeurs enregistrées sont en dessous du seuil réglementaire. A la demande des riverains, des mesures ponctuelles ont été faites sur cinq emplacements. Lors des quatorze tirs effectués, les résultats se sont révélés également très inférieurs au seuil réglementaire.

Les mesures acoustiques réalisées dans deux habitations proches de la carrière (une à Vaujours, l'autre à Coubron) sont largement inférieures aux 5 dBa autorisés.

La remise en état de la carrière souterraine, sous le Bois de Bernouille, et de l'ancienne carrière à ciel ouvert de Coubron-Vaujours est en cours. 300 000 m^3 de terre de remblai sont prévus et plusieurs projets sont envisagés pour la valorisation des terrains (exemple : écopaturage)

Les réserves de gypse de la carrière de Bernouille seront épuisées fin 2020. Suite à des études réalisées en 2017 et 2018, une extension vers le sud, inférieure à 25 ha (15,3 ha exploitables) est programmée pour une exploitation jusqu'en 2027.
L'étude acoustique a montré que l'impact de l'extension sera sans incidence par rapport à la situation actuelle. En ce qui concerne le transport des explosifs, il ressort que les différents scénarios sont conformes aux arrêtés de 2005 et 2007.
La méthodologie d'exploitation et la cadence d'extraction seront identiques, ainsi que les procédés d'abattage : mécanique vers les habitations et avec des explosifs aux endroits éloignés.

La DRIEE précise que le dossier, en cours d'instruction, n'est pas soumis à une étude environnementale. L'arrêté devrait être pris d'ici 2 mois.

L'association Coubron Environnement demande quel sera le chemin d'accès à l'extension par les camions et si les terres de remblayage du chantier du Grand Paris vont faire partie des 300 000 m^3.

Placoplatre indique que les camions passeront par la zone remblayée et que les terres accueillies sont naturelles de classe 3 en précisant que les camions qui arrivent sur le site sont répertoriés et contrôlés avant leur entrée sur zone. Les déchets des tunneliers du Grand Paris qui peuvent être naturellement chargés en substances polluantes ne seront pas acceptés.

Placoplatre répond par l'affirmative à la demande de l'association Coubron Environnement sur la présence de capteurs sur la zone d'extension.

Une présentation sur site du projet d'extension a été faite à l'association Coubron Environnement. L'association ADENCA demande si une visite pourrait être organisée pour les membres de la CLCS. Placoplatre n'y est pas opposé.

Carrière Le Pin – Villeparisis – Villevaudé

En 2018, 570 000 tonnes de gypse ont été extraits de cette carrière.
Son suivi environnemental 2017-2018 est basé sur des mesures concernant trois volets, acoustique, poussière et eau.
- mesures acoustiques : des dépassements des seuils sont apparus, de nuit, sur les lieux les plus éloignés des habitations. Il s'avère qu'ils ne sont pas liés à l'activité de la carrière mais à une élévation globale du bruit ambiant.

- mesures de poussière : deux associations indiquent une nouvelle réglementation concernant le plan de surveillance des poussières. Elles demandent le nombre de capteurs et leur emplacement exacte. Placoplatre les désigne sur la carte au niveau du Bois Fleuri et du bois Gratuel. Il précise que les mesures sont conformes à la réglementation.

- analyse de l'eau : il faut distinguer les eaux souterraines et les eaux de surface. Placoplatre ne signale aucune évolution par rapport aux campagnes précédentes.

L'association ADENCA souhaiterait plus de précisions quant au nombre et à l'emplacement des piézomètres. Elle fait remarquer que suivant la nouvelle réglementation à ce sujet, leur nombre serait selon elle insuffisant. Une mise à disposition d'un tableau de mesures et d'une carte d'implantation faciliteraient grandement la compréhension des mesures. Placoplatre est disposé à les fournir.

La surface de remise en état de la carrière Le Pin – Villeparisis – Villevaudé est en baisse depuis 2016, mais des parcelles plus importantes seront concernées à partir de 2020.

L'avancement des travaux sur le Bois Gratuel a été marqué par l'ouverture d'un pont reliant le Bois Gratuel et le Bois Le comte afin d'éviter la D105 et la promenade de la Dhuys. A l'occasion de l'inauguration de cet ouvrage en juin 2018, Placoplatre a présenté les mesures mises en œuvre pour réduire et compenser l'impact de la future carrière sur l'environnement. Cette présentation a été complétée en septembre 2018 par deux journées portes ouvertes qui ont accueilli 600 personnes.

L'association ADEBF demande les mesures de sécurité prises pour la traversée de ce pont par les camions.
Placoplatre a instauré une limitation de vitesse à 10 km/h pour éviter au maximum la poussière et signale que des travaux de couvertures de la route vont débuter en avril 2019.

L'association ADENCA estime que les mesures de compensations forestières doivent être effectuées au plus près des sites détruits. Les maires de Villevaudé et Villeparisis sont d'accord avec cette remarque.

La DRIEE explique que c'est un dispositif nouveau qui n'est pas uniquement financier et précise que des compensations ont pu être réalisées en Seine-et-Marne alors qu'elles auraient pu être mises en œuvre dans d'autres départements franciliens.

La DDT intervient en indiquant que ce dispositif pourrait être meilleur mais qu'il a le mérite d'exister. Afin d'être plus efficace, les services de la DDT, qui instruisent la partie défrichement, demandent aux maires de signaler les terrains susceptibles d'être valorisés par ces mesures de compensation.
Placoplatre fait remarquer que les critères de « compensations défrichement » sont très normés et de ce fait, les sites sont difficiles à trouver.

De nombreuses questions et points à éclaircir sont évoqués par les associations au sujet de la gestion de l'eau sur ce secteur. En effet, il semble que depuis la création du bassin de stockage des eaux dans un bassin au niveau de l'A104, des problèmes d'inondation à Claye-Souilly sont apparues.

L'association ADENCA précise qu'avant la présence de ce bassin, cette commune n'avait jamais été inondée. Elle souhaite que la DRIEE et la police de l'eau contrôlent la présence de tuyaux, qui selon elle, pourraient être à l'origine des problèmes d'inondations. Une étude hydrologique et hydraulique est demandée.

Placoplatre propose à l'association une visite des lieux incriminés.
La DDT demande à y être invitée ainsi que les autres associations et les mairies concernées.

Le maire de Villevaudé constate qu'il n'est fait mention sur aucun plan d'un stockage de limon d'environ 50 000 m^3. La présence de ce stockage n'est pas conforme au dossier d'exploitation.
Placoplatre précise que c'est un stockage provisoire.

La DRIEE indique que d'après l'arrêté ministériel réglementant les carrières, les terres végétales de découverture restent sur le site.

Le maire de Villevaudé fait remarquer que cela n'est pas inclus dans le dossier d'autorisation en précisant que ce n'est pas réglementaire et que ce stockage est une gêne visuelle.

La DRIEE prend acte et prendra une décision après vérification.

Le maire de Villevaudé s'inquiète de la stabilité des piliers et souhaite un point régulier (trimestriel ou biannuel) de l'avancement de l'exploitation. Il demande également une carte actualisée présentant l'avancement de l'exploitation.
Placoplatre précise qu'ils sont inspectés régulièrement par un expert extérieur à la société et qu'un point régulier est possible.

Le sous-préfet de Torcy, en l'absence de question supplémentaires et après avoir remercié les membres de la CLCS pour leur participation, lève la séance à 13h20.

Le sous-préfet du Raincy

Patrick LAPOUZE

Le sous-préfet de Torcy

Gérard BRANLY